celles que nous avons à traiter aujourd'hui. La situation était très sérieuse parce que nous étions menacés d'une guerre commerciale avec nos voisins. J'ai entendu sir Charles Tupper, il y a quelques années, et peut-être mes honorables amis de l'opposition s'en souviennent, dire qu'il n'y avait qu'un pas de la guerre commerciale à la guerre réelle. Ce serait une calamité pour le Canada et les Etats-Unis si ceux-ci nous imposaient leur tarif maximum, et si le Canada traitait les Etats-Unis de la même manière. Tout le monde le regretterait et nous avons agi de façon à détourner cette calamité.

Je puis bien déclarer ici que par le tarif qu'ils ont adopté à la dernière session du congrès, les Etats-Unis ont pris une attitude que le Canada ne pouvait jamais ap-prouver. La loi que le congrès a adoptée disait que si deux autres nations faisaient. entre elles un traité de commerce dans le-quel il y avait échange de faveurs, les Etats-Unis avaient le droit de demander à ces deux nations de leur accorder le traitement de la nation la plus favorisée, et que si elles n'y consentaient pas, ils imposeraient à la nation qui refuserait le tarif maximum. Si, par exemple, le Canada faisait avec la France, l'Allemagne, l'Italie ou la Belgique, ou toute autre nation un traité dans lequel il y aurait échange de faveurs, les Etats-Unis auraient droit de réclamer un traitement semblable, et que si nous refusions, les Etats-Unis nous imposeraient leur tarif maximum.

La question s'est présentée au commencement de cette session. Lorsque peu de temps après l'ouverture du Parlement, la Chambre fut appelée à discuter le traité avec la France, on demanda au Gouvernement de se renseigner sur l'attitude que les Etats-Unis prendraient, si notre Parlement ratifiait ce traité. Nous avons refusé. Nous avons dit que dès que nous avions fait un traité avec la France, nous étions tenus en honneur de demander au Parlement de ratifier ce traité, et que les Etats-Unis n'avaient aucun droit d'intervenir dans nos relations avec d'autres pays. Nous avons conséquemment refusé de nous inquiéter des conséquences que pourrait avoir la ratification du traité que nous avions négocié avec la France. Nous avions aussi raison de croire que bien que le congrès eût adopté ce tarif. il l'avait fait avec beaucoup d'hésitation. Il y avait une très grande partie de la population des Etats-Unis qui n'approuvait pas l'application des mesures extrêmes que le congrès avait mises dans les statuts. Nous avions raison de croire qu'une très forte propor-tion du peuple américain serait très peinée si l'on ne cultivait pas entre les deux pays, le Canada et les Etats-Unis, les relations commerciales les plus amicales, et l'événement a prouvé que nos suppositions étaient justes, parce qu'à mesure que la date du

ler avril approchait, et qu'il faudrait appliquer le tarif maximum, un grand sentiment de malaise se manifestait aux Etats-Unis, parce que l'on craignait que le président ne se crût obligé d'appliquer au Canada la tarif maximum. Ce sentiment était tellement fort que pour la première fois dans l'histoire du Canada, le gouvernement de Washington envoya des commissaires auprès du gouvernement canadien pour s'informer de l'attitude que nous prendrions.

6330

Monsieur l'Orateur, la réponse que nous avions à faire à ces envoyés américains était facile. On a demandé au Gouvernement de déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance contenant notre réponse à cette question. Il n'y a pas eu de correspondance à ce sujet. La réponse que nous avions à faire était connue de la Chambre avant que nous l'eussions donnée.

La réponse que nous avons faite aux commissaires américains a été la même que nous avions donnée au Parlement, savoir que les relations entre le Canada et la France, telles que comprises dans ce traité, ne regardaient pas les Etats-Unis, qu'elles ne les touchaient pas, et qu'il n'avait rien à y voir. Il est vrai que les Américains pouvaient penser différemment; ils pouvaient dire que nos relations avec un autre pays les intéressaient, et qu'ils voulaient savoir en quoi elles consistaient. Dans ce cas-là notre réponse aurait été: Ces relations, naturellement, sont connues; nous avons accordé à la France certaines concessions en échange de la préférence que ce pays nous a donnée; si vous êtes prêts à nous accorder le même traitement que la France nous accorde, nous sommes prêts à discuter la question avec vous; si non, vous n'avez aucune question à nous poser.

Mais il est bien connu qu'il y avait aux Etats-Unis une école qui pensait différem-ment sur cette question. J'ai déjà dit que nous avions raison de croire qu'une très forte proportion de l'opinion publique aux Etats-Unis était opposée à tout changement dans les relations entre les Etats-Unis et le Canada. Mais nous savons très bien aussi qu'il y a aux Etats-Unis un parti protectionniste extrême qui voudrait pousser le président à appliquer le tarif maximum au Canada. Nous savons aussi qu'il y a dans le congrès et dans l'entourage du président des personnes qui sont d'avis, que d'après les termes de la loi, le président est obligé de considérer le traité que nous avons fait avec la France comme une distinction injuste pour les Etats-Unis, et que, conséquemment, il était obligé d'appliquer le tarif maximum. Mais au-dessus de tout cela, il y avait une très forte pro-portion de l'opinion publique—et je crois que cette proportion était la plus forte, qui ne voulait pas que le tarif maximum fût appliqué au Canada. Nous ne savions pas exactement ce qui aurait lieu; nous ne sa-vions pas si le président se croirait ou ne